

~ REGLEMENT ~

Ce règlement, élaboré par les représentants de l'association, a pour but de donner la ligne directrice au bon déroulement des concours de Normandie Avenir ouvert à tous les jeunes de - de 30 ans répondant aux critères suivants :

Article 1 - Cotisation:

Pour participer au concours de Normandie Avenir (Départemental d'Argentan - Ferme en fête) les cotisations doivent être à jour, payé annuellement à Ferme en Fête à Alençon.

Article 2 - Inscriptions des jeunes :

Tout jeune voulant participer aux concours doit remplir un formulaire d'inscription prévue à cet effet. Le jeune s'engage à le rendre avant la date et adresse indiquée et si désistement, les désinscriptions doivent aussi être renvoyées 3 jours avant les concours. Au risque d'avoir des avertissements : au bout de 3 avertissements, exclusions au concours suivant.

Article 3 - Inscriptions des animaux :

Pour les concours de Normandie Avenir, les femelles présentées doivent être de pure race Normande. Pour Ferme en Fête, les femelles acceptés doivent avoir entre 12 et 18 mois. Pour le départemental, toutes les génisses sont acceptées et les femelles en première lactation et première lactation terminée sont autorisées. Elles doivent être présente durant toute la durée de la manifestation.

Article 4 - Règlement sanitaire :

Toutes les femelles présentes lors des manifestations doivent avoir le certificat sanitaire à jour et doivent présenter leurs deux boucles d'identifications.

Article 5 - Respect des intervenants :

Lors du déroulement des concours, le choix du juge doit être respecté.

Article 6 - Tenue vestimentaire :

Pour accéder au ring, chaque meneur doit porter :

- Chemise et cravate Normande Avenir
- Pantalon noir (pas de pantalon gris-noir, ni de legging)
- Ceinture noir
- Chaussure noire (pas de basket et sans motif)

Et pour les filles, les cheveux doivent être coiffés.

Article 7 - Tenue des animaux :

Chaque jeune est responsable de leur génisse attribué durant toute la manifestation :

- les stalles doivent être propres (animaux et paille)
- les animaux doivent être lavés le matin
- les animaux doivent être nourris aux heures indiquées et de l'eau à volonté
- pour les vaches laitières, les heures de traite doivent être vu avec l'éleveur
- à l'entrée du ring, les femelles doivent propre et queue brosser.
- pour mener, licol de présentation marron obligatoire
- les animaux doivent être respectés

Article 8 - Matériel :

Chaque jeune doit avoir son matériel :

- pour le lavage (brosse, savon, seau)
- pour la présentation des femelles (brosse à poils souple, peigne à queue)

Tout le matériel doit porter les initiales du propriétaire et en sont responsable.

Article 9 - Horaires :

Les horaires d'arrivée et de départ doivent être respecté. Si imprévu, le jeune doit impérativement le signaler à un des responsables de l'association de Normandie Avenir.

Article 10 - Logement :

Normande Avenir ne prend pas en charge les responsabilités de la nuit de la nuit de samedi au dimanche.

